

Adresse de la commune, de la société des sans-culottes et du comité de surveillance de Vence demandant que le Bulletin les cite à propos de l'affaire de Gilette et annonçant des dons, lors de la séance du 25 nivôse an II (14 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commune, de la société des sans-culottes et du comité de surveillance de Vence demandant que le Bulletin les cite à propos de l'affaire de Gilette et annonçant des dons, lors de la séance du 25 nivôse an II (14 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 300;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36069_t2_0300_0000_5

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Voici votre heure dernière.
Allons ! aux pieds du Saint-Père
Confessez tous vos forfaits.

Et toi, Braschi, l'imposteur
Des sots, le Prédicateur,
Vieux marchand de fariboles
Vite un air de Carmagnole
Où nous te foutons malheur.

Agis avec tes Croisés
Comme avec les trépassés
Fais leur faire des miracles
Pour démentir les oracles
Que nos dieux ont prononcés.

Par le citoyen HANGELLERY.

3

La commune, la société des sans-culottes et le comité de surveillance de Vence, après avoir manifesté à la Convention nationale leur vœu pour qu'elle reste à son poste, se plaignent de ce qu'en lisant dans le bulletin la relation sur l'affaire de Gillette, la commune de Vence, qui, la première, écrivit à toutes les autres et se leva en masse, n'y trouve pas son nom. Elle s'empresse de faire connaître à la Convention que le comité de surveillance ayant annoncé les besoins de ses frères d'armes, aussitôt les offrandes ont produit plus de 500 chemises, 150 paires de bas, 31 bonnets et une somme de 600 liv. Cette commune a envoyé au département l'argenterie de son église, dont le poids est de 282 marcs; les cloches sont au district, et tous les signes féodaux détruits (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Vence, 28 frim. II] (3)

« Citoyens Représentants,

Nous avons accepté la Constitution avec transport et reconnaissance au moment qu'elle nous fut parvenue par la voie des représentants du peuple près l'armée d'Italie, et nous avons applaudi hautement à tous vos décrets, et à toutes les mesures de salut public que vous avez prises, malgré les promesses et les menaces des infâmes toulonnais qui voulaient nous entraîner dans leurs coupables projets, nous défendrons au péril de la vie cette constitution sublime dont nous n'eussions peut-être jamais joui si les crapauds du marais qui vous ont tant calomnié étaient restés plus longtemps dans votre sein mais, il serait imprudent d'exposer votre ouvrage aux dangers de l'intrigue et de la cabale, et nous nous réunissons à tous les bons républicains pour demander que vous restiez à votre poste jusques à ce que la Constitution soit affermie, ou par une paix solide, ou par la destruction entière de nos ennemis, le salut de la patrie le demande et le terme ne peut pas être éloigné. Partout nos armes sont victorieuses. Au dehors, la lumière perce, les droits de l'homme germent et les peu-

ples s'aperçoivent de leur aveuglement; au-dedans l'aristocratie et le fanatisme sont aux abois, le glaive de la loi, se promène sur les têtes coupables, et les mécontents eux-mêmes avouent qu'il ne peut y avoir de salut que dans la République.

En lisant dans les bulletins de la Convention les relations sur l'affaire de Gillette nous avons été frappés d'une omission essentielle; ce fut la commune de Vence dont on n'a pas fait mention, qui, informée de l'entrée des Piémontais, écrivit à toutes les communes, se leva en masse, arriva la première devant l'ennemi y donna des preuves de bravoure, et d'intrépidité qui lui méritèrent les éloges de toute la contrée.

La Convention n'apprendra pas aussi sans intérêt que notre comité de surveillance ayant fait connaître les besoins des défenseurs de la patrie a recueilli, sur une population de deux mille cinq cents âmes, les offrandes de nos concitoyens qu'il va faire passer aux représentants du peuple à Nice : consistant à 500 et quelques chemises, 150 paires [de] bas, 31 bonnets et une somme de 600 et quelques liv.

Marchant toujours sur les mêmes principes, nous avons envoyé au département pour faire passer à la Monnoie toute l'argenterie de notre église, pesant 282 marcs, nos cloches sont au district et vont prendre la route de la fonderie. Tous les signes du Royalisme et de la féodalité sont détruits, les monuments de la superstition ont disparu, les confessionnaux sont réduits en guérites, et les fêtes de l'ancien calendrier se sont changées en fêtes civiques. Nous avons célébré le dernier jour de la décade par un repas frugal, sur la place publique, près l'arbre de la liberté au nombre de plus de 300 républicains autour de la même table.

Citoyens Représentants l'esprit public est à une telle hauteur que les plus grands sacrifices ne coûteront rien; les vertus morales qui sont le fondement de la République ont pris la place de l'égoïsme et vont consolider la Constitution, et avec elle le bonheur de la France et du genre humain. »

MARTIN (off. mun.), M. MAUREL (maire), ABON (off. mun.), BERENGER (off. mun.), PAULLOURT (présid. de la comm.), THOMAS, SAVOININ (présid. du C. de surveillance), J. MAUREL, B. CHABOT, Joseph JINARD, ANZIOS, SAVORUN.

4

La société des sans-culottes montagnards de Tonnerre envoie à la Convention nationale le procès-verbal de sa séance du 7 courant : tous les frères y étant réunis, à la nouvelle de la prise de Toulon, demandèrent à l'unanimité, qu'à l'instant la société se transportât à la place publique, et qu'au pied de l'arbre de la liberté, il y fut chanté des hymnes patriotiques, ce qui eut son effet dans le plus grand ordre, aux cris mille et mille fois répétés de vive la République ! vive la sainte montagne ! (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

(1) P.V., XXIX, 232. Mention dans J. Sablier, n° 1077; M.U. XXXV, 413; C. Eg., p. 113.

(2) Bⁱⁿ, 25 niv. (1^{er} suppl¹).

(3) C 288, pl. 876, p. 12.

(1) P.V., XXIX, 233.

(2) Bⁱⁿ, 25 niv. (1^{er} suppl¹).